



Membres en exercice	27
Membres présents	20
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	
Abstention	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/58

Objet : Création de postes et modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Jérôme LABORIE, Kévin LABORDE, Christophe ERMOLENKO, Séverine LOPEZ, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Aurélie PACE, Elian GOMEZ, Nathalie SIMARD

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS, Delphine FERRERES VALAT, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA,

Secrétaire de séance : SIMARD Nathalie

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, afin de permettre l'avancement et la promotion des agents, il y a lieu de créer les postes suivants :

- Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Rédacteur.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal décide de :

- créer :
  - un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - un poste de rédacteur,
- modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202458-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application [«recours citoyens»](#) sur le site [www.lesrecours.citoyens.fr](#)) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture

034-213403363-20240930-202468-DE

Date de télétransmission : 09/10/2024

Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240930-202458-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024